



#Tous
AntiCovid

PASS SANITAIRE COVID-19

NOUS ACCUEILLONS DES PERSONNES FRAGILES, ENSEMBLE, PROTÉGEONS-LES DU COVID-19

CONDITIONS D'ACCÈS



UN CERTIFICAT
DE VACCINATION
(avec schéma
vaccinal complet)

ou



UNE PREUVE
DE RÉTABLISSEMENT :
TEST POSITIF de plus
de 11 jours et moins
de 6 mois (RT-PCR
ou antigénique)

ou



UNE PREUVE
D'UN TEST NÉGATIF
de moins de 72 h
(RT-PCR ou
antigénique)

LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE
(sauf en cas d'urgence) pour les patients en consultation,
leurs accompagnants et les visiteurs*.
Une RT-PCR de moins de 72 heures pourra être exigée pour tout patient
hospitalisé en soins programmés en dehors de tout statut vaccinal.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement en cas de non-respect de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.

* Pour les personnes de plus de 18 ans à partir du 09/08/21 et de 12 à 17 ans à partir du 30/09/21.



Ramsay
Santé